

TEMPÊTE DANS UN CERVEAU #FAISTACOUV



RÈGLEMENT GÉNÉRAL

ORGANISATEUR :

“Tempête dans un cerveau” est organisé par BuzBuz Magazine, SARL au capital de 4350€ domiciliée 62 boulevard du Chaudron Bât. A - Bureau A905 97490 Sainte-Clotilde - Île de La Réunion

OBJECTIFS ET AMBITIONS :

L'objectif principal de “Tempête dans un cerveau” est de créer un nouvel espace d'expression destiné et consacré aux talents de La Réunion professionnels ou amateurs. «Tempête dans un cerveau» prendra la forme de publications et d'expositions, favorisant les rencontres et le partage entre créateurs et public et facilitant les échanges.

#FAISTACOUV

#FAISTACOUV est la première manifestation liée à “Tempête dans un cerveau”. Il s'agit d'inviter artistes, illustrateurs, graphistes, photographes, graphes, etc. à imaginer leur propre couverture de BuzBuz.

CONDITION D'ADMISSION POUR #FAISTACOUV :

La candidature à #FAISTACOUV est gratuite et ouverte à tous.

Cependant l'admission des participants sera validée sur la base des critères suivants :

- Être âgé de 18 ans ou plus ;
- Résider sur l'Île de la Réunion ;
- Posséder des notions et des connaissances suffisantes pour soumettre une production conforme au règlement ;
- Remplir le dossier d'inscription et le transmettre dans le délai prévu
- à cet effet ;
- Proposer des œuvres de sa propre création en attestant en être l'auteur original.

CANDIDATURE :

Les candidats devront compléter le bulletin d'inscription téléchargeable sur www.buzbuz.re et le renvoyer accompagné de leur production à l'adresse suivante : contact@buzbuz.re, avec le sujet [Tempête dans un cerveau].

PRODUCTIONS :

Le travail attendu de la part des candidats est un fichier numérique au format du magazine BuzBuz.

FORMAT ET CRITÈRES TECHNIQUES :

Toutes les techniques graphiques sont possibles pour réaliser cette couverture.

Le fichier numérique envoyé devra répondre aux contraintes suivantes :

- Format PDF HD certifié ou EPS ;
- Polices éventuelles vectorisées ;
- Fichier aux dimensions 225x330 mm + 5mm de fond perdu ;
- L'œuvre devra comporter impérativement la titraillle “BuzBuz magazine” à sa place habituelle (gabarit fourni sur www.buzbuz.re) ;

Il est demandé à l'artiste de vérifier l'aperçu de sortie du fichier avant de le transmettre pour éviter tout problème d'impression.

CONTENU :

Le contenu de l'œuvre est libre. Chacun peut faire appel à son imagination et l'ensemble de son panel de technique pour réaliser sa page de couverture unique. Seront toutefois exclues toute œuvre à caractère discriminatoire, injurieux, portant atteinte à la dignité humaine ou de toute autre nature à être réprimée par les lois en vigueur. De plus, elles devront être conformes aux valeurs et à l'éthique que BuzBuz magazine véhicule.

DÉROULEMENT :

Les dossiers de candidature devront être envoyés à l'adresse contact@buzbuz.re avant le 2 juillet 2018 à 20h. Chaque fichier reçu fera l'objet d'une vérification par les équipes techniques de BuzBuz, qui les valideront ou, le cas échéant, demanderont les modifications nécessaires. Courant juillet, un jury se réunira pour désigner les meilleures couvertures.

Les lauréats seront prévenus par mail dès décision du jury. Leurs œuvres seront imprimées à la charge de BuzBuz, puis exposées au mois d'octobre, lors d'une soirée consacrée dans un lieu qui sera précisé au mois d'août.

Les œuvres exposées seront accompagnées d'un catalogue d'exposition inséré dans l'édition de septembre-octobre de BuzBuz.

Chaque lauréat exposé se verra offrir la reproduction imprimée de son œuvre.

En novembre, le jury se réunira de nouveau, et choisira l'œuvre qui sera la couverture de l'édition hors-série de décembre-janvier de BuzBuz.

NB : L'artiste sélectionné percevra une rémunération à hauteur de la somme prévue à cet effet dans les magazines précédents.

LE JURY :

Le jury sera responsable de la sélection des lauréats.

Il sera composé de 5 membres dont la qualité sera établie et incontestable.

Il s'agira de personnalités d'horizons différents sensibilisés aux arts graphiques et sera choisi par la direction de BuzBuz.

La composition du jury est susceptible de varier selon les disponibilités de ses membres. En cas d'empêchement définitif d'un des membres, celui-ci sera remplacé par une personne présentant les mêmes qualités.

DROIT À L'IMAGE :

Chaque participant conserve les droits de propriété intellectuelle et les droits moraux sur l'œuvre qu'il fournit. Toutefois, de part sa simple participation, chaque lauréat autorise l'utilisation par les organisateurs de leur nom, de leur image et de l'œuvre qui sera présentée pour toute communication liée à “Tempête dans un cerveau”, sans contrepartie financière.

Il consent donc à titre gratuit et pour une durée illimitée, une licence permettant de reproduire, exploiter, altérer (notamment en changeant les dimensions ou le format) l'œuvre à “Tempête dans un cerveau” dans le cadre de sa communication à proprement dit mais aussi à des fins publicitaires ou autres, par exemple dans le cas d'expositions ultérieures.